

Réunion du 25 juin 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) : Monsieur Claude FROEHLI ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur :

N° CG/2012/23 - Aménagement et urbanisme - 1351
Modalités financières d'intervention des services du
Département pour la réalisation de prestations d'assistance à
maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'oeuvre - Etablissement du
barème par métier facturable et modalités d'actualisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- décide que les prestations onéreuses relevant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, en matière d'urbanisme (élaboration et révision de plan local d'urbanisme - PLU - et de Schéma de cohérence territoriale - SCOT, révision simplifiée de PLU, études urbaines, modification et modification simplifiée de PLU, ou toute autre prestation en rapport avec l'urbanisme) et en matière d'aménagement (projet d'espaces publics, de lotissement, dossier de Déclaration d'utilité publique - DUP, étude d'impact, conduite d'opération, ou toute autre prestation en rapport avec l'aménagement), devront être conformes aux principes suivants : une candidature formalisée dans le cadre d'une mise en concurrence organisée par le pouvoir adjudicateur, sur la base d'un prix correspondant à l'estimation du temps nécessaire à chaque prestation par chaque métier facturable valorisé au tarif horaire incluant les coûts indirects (c'est-à-dire les coûts des fonctions support et logistique, du mobilier, de l'immobilier, de l'informatique, les frais de déplacement, etc.)


- adopte pour lesdites prestations :

. le barème suivant des tarifs horaires HT facturables par métier, tarifs qui entreront en vigueur à compter du 1er juillet 2012 :

- * directeur de projet : 87,50 €
- * chef de projet : 75 €
- * technicien pilote d'opérations : 56,25 €
- * assistant d'études : 56,25 €
- * chargé de procédure urbanisme : 50 €
- * secrétaire : 50 €

. les modalités d'actualisation suivantes : le barème sera actualisé chaque année à la date anniversaire par multiplication de chaque tarif horaire HT facturable par métier d'un coefficient (C) d'actualisation donné par la formule suivante : $C_n = (I_n/I_0)$, dans laquelle I_0 et I_n sont les valeurs prises par le dernier indice "ING Ingénierie" connu de référence, respectivement au 1er juillet 2012 et au 1er juillet de l'année n.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120625-67867-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 05/07/12